

Du 2 au 6 février 2026

Admission et inscription année scolaire 2026-2027



NOUVEAUX ÉLÈVES

- Inscription au préscolaire (maternelle 5 ans), au primaire ou au secondaire
- Inscription au service de garde
- Inscription d'un élève qui fréquente actuellement une école ne faisant pas partie de notre centre de services scolaire

Âge d'admission

- Cinq ans révolus avant le 1^{er} octobre 2026 pour les élèves du préscolaire (maternelle 5 ans)
- Six ans révolus avant le 1^{er} octobre 2026 pour les élèves du primaire

Vérification de l'école de bassin

Avant de procéder à l'inscription d'un nouvel élève, les parents doivent d'abord vérifier l'école de bassin de leur enfant en cliquant sur l'outil *Trouver mon école*, situé sur la page d'accueil (en haut, à droite) de notre site Web : cssps.gouv.qc.ca.

Inscription en ligne

À partir du **2 février 2026**, les parents doivent consulter le site Web de l'école de bassin (coordonnées disponibles au cssps.gouv.qc.ca, à l'outil *Trouver mon école*, situé en haut à droite) pour connaître les modalités d'inscription en ligne, pour l'école et pour le service de garde. **Lors de l'inscription, les parents devront fournir les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter en cas d'urgence et les documents suivants :**

- L'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format) émis par le Directeur de l'état civil;
- Le dernier bulletin scolaire émis (si votre enfant a déjà fréquenté une école);
- Une preuve de résidence sur le territoire du Centre de services scolaire des Prestières-Seigneuries (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève).

Pour plus d'information sur l'admission et l'inscription, veuillez consulter le site Web de votre école de bassin.



ÉLÈVES ACTUELS

- Inscription d'un élève qui fréquente actuellement le programme Passe-Partout ou l'une de nos écoles primaires ou secondaires

Un répondant de l'élève remplira et signera, en ligne, l'inscription à l'école et au service de garde. Les détails relatifs à ce processus vous seront acheminés par courriel, par votre école, **au plus tard le 2 février prochain**.

DEUX SERVICES OFFERTS AUX ENFANTS ÂGÉS DE 4 ANS (RÉVOLUS AVANT LE 1^{ER} OCTOBRE 2026)

MATERNELLE 4 ANS - Temps plein, du lundi au vendredi

Surveillez notre site cssps.gouv.qc.ca **au printemps 2026** pour connaître les écoles qui offriront ce service et les modalités d'inscription pour l'année scolaire 2026-2027.

OU



PASSE-PARTOUT - Temps partiel, 16 rencontres en journée et en soirée

Ce programme éducatif offre une transition scolaire progressive gratuite, dans plusieurs de nos écoles, aux enfants de 4 ans et à leurs parents qui résident sur le territoire du Centre de services scolaire. Les 16 rencontres se déclinent en 11 moments parents/enfants et 5 ateliers enfants uniquement.

Du 2 février au 19 mars 2026, les parents doivent consulter le site Web cssps.gouv.qc.ca pour connaître les modalités d'inscription et pour en savoir plus sur ce programme (Parents et élèves / Admission-inscription / Inscription au programme Passe-Partout).

**Pour plus d'information sur
le Programme Passe-Partout,
contactez le 418 666-4666,
poste 6014.**

Lors de l'inscription, les parents devront fournir **les documents suivants** :

- L'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format) émis par le Directeur de l'état civil;
- Une preuve de résidence sur le territoire du Centre de services scolaire des Prestières-Seigneuries (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève).